

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

Séance du 07 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

Mme Noëlla ROMMEL	M. Henri ANDRIEUX	Mme Alexandrine MEYNAUD
M. Christian MANCIP	LOUER	M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Chantal MOCZADLO	Mme Isabelle BRUYNEEL	M. Edouard SCHMID
M. Alain MARCELIN	M. Jérémie JEAN	Mme Sandrine SAEZ
Mme Magali LORA	Mme Carole LAURENT	Mme Geneviève SIAUD
Mme Christelle ABATE	M. Gilles MANCEL	M. Franck VALLON
	Mme Petya MARINOVA	

Ont donné pouvoir : M. Michel ROURRE à Monsieur le Maire - Mme Rosine CARILLO TRAMIER à M. Jérémie JEAN - M. Pierre GAC à Mme Alexandrine MEYNAUD

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 31 janvier 2023

Secrétaire de séance : M. Edouard SCHMID

2023 PVL 029	VALIDATION DES ORIENTATIONS MUNICIPALES POUR LE RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) – ANNEES 2023 - 2025
--------------	---

Rapporteur : Mme Christelle ABATE

La Commune est engagée depuis 2018 dans un PEDT, il convient de le renouveler pour les années 2023-2025.

L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel centré sur les enfants de 3 à 12 ans en lien avec la petite enfance (compétence intercommunale) et la poursuite au collège (jusqu'à l'insertion professionnelle,) dans tous les temps et espaces de vie.

Dans le cadre de ce renouvellement, Il est proposé de valider les orientations suivantes :

Dans le contexte actuel il ne s'agit pas de développer des services mais de coordonner et renforcer les dispositifs existants :

- Conforter le rôle de l'école,

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels

Assurer la qualité et l'utilisation des locaux scolaires sur les temps périscolaires

Renforcer les alliances éducatives (projet d'école et projet périscolaire) en interne et avec les partenaires

- Ouvrir le champ des possibles.

Aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Promouvoir l'éducation artistique et culturelle actions en lien avec les structures culturelles du territoire

Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel (monde scolaire et le mouvement sportif)

Participer à la société numérique de demain : mieux diffuser la culture scientifique et technique (fablabs, tiers-lieux)

Développer la mobilité et les rencontres : voyages de découverte, mobilités scolaires et éducatives

Développer le respect de l'environnement et le lien au vivant

- Favoriser l'engagement

Développement du rôle du Conseil Municipal des Enfants

Promouvoir l'ouverture citoyenne : actions d'entraide scolaire ou de solidarité,

Promouvoir les valeurs collectives et républicaines

Participation à la vie de la cité : vivre son village

Il s'agit également de prendre en compte des orientations intégrées à la convention Territoriale Globale intercommunale 2020-2023

1. ALSH : garantir la qualité de l'accueil de loisirs par le développement de la formation d'une part et par le développement des passerelles et partenariats
2. Bien manger en lien avec le projet alimentaire territorial : qualité des approvisionnements, du temps de repas, des menus
3. Développer le respect de l'environnement et le lien au vivant : création d'un jardin pédagogique, aménagement des abords de l'école

Avec l'avis favorable de la commission éducation jeunesse réunie le 16 janvier 2023, le conseil municipal est appelé à valider les orientations ci-dessus exposées.

Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- De valider les orientations municipales ci-dessus exposées pour le renouvellement du projet éducatif de territoire pour les années 2023 à 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Vu le secrétaire de séance
E. SCHIRLO

Publiée le 20 mars 2023